



16ème législature

Question N° : 18386	De Mme Caroline Parmentier (Rassemblement National - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Association Asalée	Analyse > Association Asalée.
Question publiée au JO le : 04/06/2024 Date de changement d'attribution : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Caroline Parmentier attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation critique que traverse actuellement l'association Asalée. Fondée en 2004, cette association met en oeuvre un protocole de coopération entre médecins généralistes et infirmières déléguées à la santé publique visant à accompagner les patients notamment ceux atteints de maladies chroniques et d'affections de longue durée, par des interventions dans les domaines de l'éducation et de la prévention, essentiellement dans les zones rurales où les médecins manquent. Elle regroupe plus de 2 000 infirmiers et infirmières travaillant en partenariat avec plus de 9 000 médecins sur l'ensemble du territoire national. Depuis 2023, Asalée est en difficulté en raison de l'absence d'un cadre juridique avec la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam), ce qui entraîne des retards dans le versement des subventions et des problèmes de paiement, mettant en péril ce dispositif essentiel. Face à cette situation, elle lui demande quelles mesures urgentes elle compte prendre pour soutenir et maintenir le financement de l'association Asalée, afin de garantir la pérennité de cette organisation vitale pour l'accès aux soins et la lutte contre la désertification médicale.